

# CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION OU RECHERCHE ET JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE : LES NOUVELLES DISPOSITIONS 2019

jeudi 21 Février 2019 - Réunion d'information - CCI  
Entreprises

Le Crédit d'Impôt Innovation - CII, le Crédit d'Impôt Recherche - CIR, et le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) sont les dispositifs fiscaux pour soutenir les PME qui innovent. Quelles sont les dépenses éligibles ? Nous vous proposons une réunion d'information et des rendez-vous individuels pour anticiper et préparer votre candidature.



## PRÉSENTATION

Le Crédit d'Impôt Innovation - CII, le Crédit d'Impôt Recherche - CIR et le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) offrent la possibilité de financer une grande partie des dépenses d'un projet innovant ainsi que des dépenses de Recherche et Développement, notamment sur les premières années d'activité où les charges sont les plus fortes.

**Ces dispositifs sont destinés aux entreprises en création mais aussi pour celles en développement et qui portent un projet d'innovation et/ou de Recherche et Développement.**

- Quelles sont les évolutions concernant le Statut de la Jeune Entreprise et le CIR et le CII ?
- Quelles sont les dépenses éligibles ?
- Comment présenter au mieux son dossier, quelles sont les circuits d'instruction et de décision ?

**Cette réunion est organisée par la CCI Hérault en partenariat avec le Business Innovation Centre, Innovosud - Pépinière d'entreprises du Biterrois et Leader Montpellier**



## PROGRAMME

- 09h00 - Accueil
  - 09h30 -12h00 Table ronde avec les différents intervenants
- Afin de vous apporter des informations sur les nouvelles modalités concernant le Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et le statut de la Jeune entreprise Innovante :
- Philippe BERNA, Délégué Innovation - Médiation des entreprises - Ministère de l'Economie et des Finances ,
  - Philippe LAVAUD Chargé de mission Innovation - Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Occitanie
  - Ophélie LABOURY-BARTHEZ, Directrice du cabinet MYRIAGONE répondront à toutes vos questions.
- Pour aller plus loin dans vos démarches, un diagnostic individuel est proposé aux entreprises candidates aux dispositifs.**

## POUR ALLER PLUS LOIN

### **Vous souhaitez bénéficier d'un diagnostic individuel ?**

Des rendez-vous experts individuels de 45 minutes avec le cabinet Myriagone auront lieu le jeudi 21 février à partir de 14 heures à CCI Entreprises puis le vendredi 22 février matin à CCI Entreprises.

**La participation est gratuite, le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire avant le 15 février 2019.**

[>> Anticiper pour mieux optimiser : TESTEZ l'éligibilité de votre PROJET au Crédit d'Impôt Recherche & au Crédit d'Impôt Innovation](#)



## INFORMATIONS PRATIQUES

- Date : jeudi 21 février 2019 de 09h00 à 12h00
- **Rendez-vous experts individuels** : jeudi 21 février à partir de 14h00 à 17h00 puis le vendredi 22 février matin de 08h30 à 12h00
- Lieu : CCI Entreprises - Zone aéroportuaire Montpellier-Méditerranée
- **Le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire.**

**Contact : Anaïs SEGHI**  
Tél. 04 99 515 381  
[a.seghi@herault.cci.fr](mailto:a.seghi@herault.cci.fr)

**NOS  
PARTENAIRES**



Plan d'accès

Javascript is required to view this map.